

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions provenant de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley. Ces pétitions portent toutes sur la question de l'euthanasie.

Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les présentes dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement mises en application et de ne pas modifier la loi de manière à approuver ou à autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

La première pétition vient de membres de l'église Mennonite Brethren Nechako Community Church à Vanderhoof, en Colombie-Britannique. La deuxième pétition concernant l'euthanasie vient aussi de Vanderhoof, en Colombie-Britannique. Les troisième et quatrième pétitions viennent de Prince George, en Colombie-Britannique. Je suis heureux d'affirmer que j'appuie personnellement les quatre pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des citoyens d'Ottawa—Sud, dont l'une porte la signature de 55 électeurs de cette circonscription.

La première pétition demande au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les personnes contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par 63 personnes de la circonscription, demande que les noms des jeunes contrevenants soient diffusés et que soit abaissé l'âge minimum au-delà duquel on ne peut être considéré comme un jeune contrevenant, afin que la punition soit conforme à la gravité des crimes commis.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter quatre pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Bruce—Grey.

Les signataires de trois de ces pétitions demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression

non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, les signataires de la dernière pétition demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à la Chambre deux pétitions distinctes signées par les habitants de ma circonscription, Red Deer.

Dans la première, les pétitionnaires tiennent à souligner au gouvernement qu'ils n'approuvent pas l'octroi de privilèges aux personnes ayant des relations sexuelles avec d'autres personnes de même sexe.

À ces causes, ils demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe et de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, dans la seconde, les pétitionnaires expriment leurs sentiments et leurs vives préoccupations face au suicide assisté ou à l'euthanasie active ou passive.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions venant d'habitants de ma circonscription.

La première a été signée par 133 membres de la Shaunavon Wildlife Association lors de leur banquet annuel de remise des prix. Les pétitionnaires se disent d'avis que les mesures législatives relatives aux armes à feu sont déjà excessives et ne présentent aucun avantage manifeste. Ils demandent donc au Parlement de ne pas adopter de nouvelles mesures législatives restrictives en ce qui concerne les armes à feu ou les munitions et de concentrer son attention sur l'arrestation et le châtement des personnes qui utilisent des armes à feu ou autres armes meurtrières à des fins criminelles.

Je suis entièrement d'accord avec les pétitionnaires.

• (1525)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient également d'habitants de ma circonscription, principalement des districts de Pangman, Truax et Ogema en Saskatchewan. Les pétitionnaires demandent que la Commission canadienne du blé continue d'être la seule agence de commercialisation du blé et de l'orge à l'exportation.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition contient